

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA MISE A JOUR DE  
L'ETUDE DE SECURISATION DE LA RD945**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la décision 2024\_70 relative à la signature d'un devis pour l'étude de la sécurisation de la RD945 avec la société ARTELIA ;

Vu les besoins supplémentaires concernant cette étude ;

Vu la proposition reçue par la société ARTELIA ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société ARTELIA (sise 300 rue de Lille – 59520 MARQUETTE LEZ LILLE) un devis relatif à l'ajout au devis initial de deux programmes d'aménagement de la RD945 supplémentaires, pour un montant de **2700€ TTC**.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 18 novembre 2024

DEC2024\_173

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

